



Tél : 02 32 32 53 49
Fax : 02 32 30 03 34

Mairie
de
BREUX-SUR-AVRE
(Eure)

Le 6 février 2021

M. Filippini,
Préfet de l'Eure,
Cabinet,
Boulevard Georges Chauvin,
Evreux

Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance du rapport du commissaire enquêteur rédigé à l'issue de l'enquête publique sur le projet éolien de Droisy, en date du 12 janvier 2021 : la tonalité du rapport de l'enquêteur est globalement défavorable au projet et la conclusion en est, de façon très inattendue, favorable. Nous vous faisons part par la présente de notre étonnement quant à plusieurs points (la liste de ces points, dans une brièveté contrainte, n'est pas exhaustive).

- La mobilisation de plus de six cents opposants, en période de confinement, est sans précédent. Leur désaccord et leur colère ne sont pas à écarter au motif que l'enquête publique « *n'est pas un référendum et que l'avis formulé n'est pas lié au nombre de personnes favorables ou défavorables au projet* ». Cette enquête publique est pourtant bien le seul moment de la procédure où la population peut donner son avis et ne saurait se réduire à un argumentaire technique ;
- l'effet de saturation que provoquait le projet de Roman 2 et qui a amené explicitement le même enquêteur à émettre il y a peu un avis défavorable n'en est plus un, à ses yeux, pour le projet de Droisy situé à seulement quatre kilomètres des deux précédents. Le mitage éolien serait pourtant un facteur aggravant de détérioration des paysages ;
- près de deux cents habitants se trouvent dans un rayon de 1000 mètres et plus de quatre cent cinquante autres entre 1000 et 1500 mètres. Les effets sonores et visuels à prévoir inquiètent les habitants de nos villages et la décision récente de mettre à l'arrêt un champ d'éoliennes à peu de distance de chez nous dans l'Orne est une nouvelle preuve des nuisances à craindre ;
- l'impact sur le paysage est « *indéniable* », selon l'enquêteur, pour autant la présence de monuments historiques, y compris classés, de bois également classés et l'effort de développement du tourisme des communes du secteur (« *ce secteur de l'Eure dispose de nombreux atouts en matière de tourisme du fait notamment de sa proximité avec la région parisienne, de la qualité de ses paysages notamment dans la vallée de l'Avre et d'un très riche patrimoine architectural* », « la

vallée de l'Avre est un paysage pittoresque avec de nombreuses zones naturelles ») ne font l'objet que d'une seule recommandation (p. 7) ;

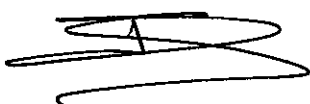
- cette recommandation est faite par le promoteur, après l'enquête, et reprise telle quelle dans le rapport pour régler le problème de la co-visibilité entre le château d'Hellenvilliers et le parc éolien, après une première proposition qui n'était pas pertinente. Cette recommandation de planter un rideau d'arbres est irréaliste (il s'agirait d'une allée de 300 mètres qui n'aurait d'ailleurs qu'un effet partiel et dont les arbres atteindraient leur taille optimale dans plus d'une vingtaine d'années, soit au moment de la fin probable de l'exploitation du parc éolien). Elle est émise par l'enquêteur sans concertation aucune avec la propriétaire ;

- la présence d'une avifaune d'un grand intérêt, y compris d'un intérêt patrimonial « fort » dans le cas des chiroptères, amène le commissaire enquêteur à proposer le cas échéant « *la mise en place de bridage sur toutes ou certaines éoliennes si nécessaire* ». La production attendue du parc éolien, déjà sujette à caution dans une zone de vent faible et irrégulier, en serait fort affectée et on peut douter de l'intérêt de l'exploitant à brider ses machines ;

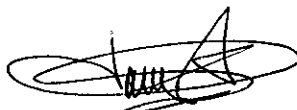
- un des tracés d'une déviation de la RN12 à Acon passe précisément dans le futur champ éolien ; il s'agit d'un dossier déjà ancien mais il est toujours ouvert. Il est évoqué dans les conclusions du rapport, mais n'est pas rédhibitoire aux yeux de l'enquêteur.

A toutes ces raisons s'ajoutent celles exposées dans un argumentaire écrit remis au commissaire enquêteur et à M. Magda, Secrétaire général de la préfecture, lors de l'entrevue qu'il nous a accordée le 11 décembre dernier (et à qui nous transmettons par ailleurs une copie de la présente). C'est pourquoi nous sollicitons de votre bienveillance une décision de refus de ce projet.

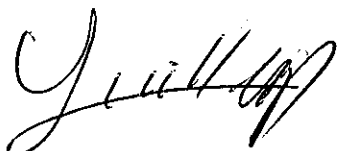
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses et dévouées.



Frédérique Savel,
Maire d'Acon



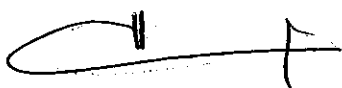
Alexandre Pourvu,
Maire de Breux-sur-Avre



Jean-Paul Guille,
Président de l'Association
du Val d'Avre



Paul-Henri de la Porte du Theil,
Président de l'Association des Amis
d'Hellenvilliers et des paysages d'Avre et d'Iton



Joël Hervieu,
Maire honoraire d'Acon



Joël Adrian,
ancien Maire de Breux-sur-Avre